



PRÉSENCES :

Hector Adébgidi	Denis Roy
Jean-Jacques Doucet	André Samson, président
Pierrette Fortin (à distance)	Georges Semedo Cabral (à distance)
Izold Guihur	Lynne Castonguay, secrétaire
Matthieu LeBlanc	Pascal Robichaud, registraire

Personnes excusées : Shawn Beaulieu et Marthe Robichaud

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 13 h 35.

2. CORRESPONDANCE

La secrétaire générale explique que le document intitulé « Autoportance des programmes de mineure » a été préparé par monsieur Pascal Robichaud, registraire, et il est présenté à titre de correspondance.

Le Comité souhaite examiner ce document immédiatement. Il note que trois programmes ne sont pas autoportants, soit la *Mineure en gestion des opérations*, la *Mineure en français langue seconde* et la *Mineure en physique*. Le Comité rappelle que pour les programmes de Mineure, un nombre maximal de six crédits en sus des 24 crédits exigés au programme serait acceptable, étant entendu que ces six crédits sont des préalables de cours de la Mineure seulement. Le Comité souhaite que tous les programmes de Mineure soient conformes à la règle.

Le registraire fera les suivis auprès des facultés.

Suivi : Registraire

5.1 Reconfiguration du B.A.-B. Éd. (primaire) (doc. 60 et 60A/14-15) (suite)

La vice-doyenne explique qu'il y a des changements au niveau des conditions d'admission et de maintien. Les raisons principales de ces changements sont liées surtout aux expériences du stage.

Le programme proposé compte 168 crédits, soit le minimum exigé par la Province. Aux fins de la reconfiguration, il a été convenu que la formation fondamentale serait présentée en deux volets distincts, soit : a) la formation à l'enseignement (81 crédits) et b) la formation dans les disciplines scolaires (63 crédits). La formation à l'enseignement proposée est composée de 81 crédits (cours obligatoires et cours optionnels) comprenant à la fois des cours de pédagogie et de psychopédagogie (53 crédits), de didactique (16 crédits) et des stages de formation pratique (12 crédits). La formation dans les disciplines scolaires comprend 63 crédits qui se divisent en deux composantes : les mathématiques et les sciences (33 crédits) ainsi que les langues et les humanités (30 crédits).

La vice-doyenne de la Faculté des sciences explique que le volet mathématiques/sciences (33 crédits) a été modifié afin de renforcer la formation. En répondant à plusieurs questions, la vice-doyenne explique que les cours du volet seront orientés vers la science de l'éducation en utilisant une approche plus visuelle et appliquée. Le cours de statistiques, par exemple, est repensé en termes des sciences de l'éducation plutôt que des sciences sociales (STAT2653). En fin de compte, on fait plus de place aux sciences dans le nouveau programme.

Le projet de reconfiguration a été approuvé par l'UARD en éducation, la Faculté des sciences de l'Éducation, la Faculté des arts et des sciences sociales ainsi que la Faculté des sciences.

Discussion (premières impressions du Comité)

Le Comité discute du projet de reconfiguration et soulève les points suivants :

- Dans le formulaire CPR-10, on note l'ajout de conditions particulières d'admission et de conditions de maintien. Au niveau des conditions d'admission, il s'agit de la condition B en plus de deux cours (chimie et biologie) et de deux cours de 12^e année (régulier). Ceci est une modification de taille.
- Au niveau des conditions de maintien, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative de 2,3 à la fin de la première année et de 2,5 à la fin de la deuxième année et plus. Une moyenne de 2,5 correspond à un score entre C+ et B- (entre *bien* et *très bien*).
- Au niveau du français langue seconde, l'Université de Moncton est bien positionnée pour devenir un chef de file dans ce secteur. Il serait bien d'inclure des cours FLS dans les listes de cours connexes (voir tableau 1D du CPR-1).
- Le cours STAT2653 (Statistiques descriptives) est un cours de service. Le nouveau programme propose de remplacer ce cours pour un cours de statistiques plus orienté vers les sciences de l'éducation. Certains membres sont d'avis qu'il ne faut pas multiplier les cours de statistiques par discipline. La vice-doyenne indique que le cours STAT2653 ne prépare pas correctement les étudiantes et les étudiants en sciences de l'éducation.

5.1 **Reconfiguration du B.A.-B. Éd. (primaire) (doc. 60 et 60A/14-15)** (suite)

- La charge de travail globale de l'étudiante et de l'étudiant est fort importante. Onze cours ont été alourdis au niveau des heures de cours et des heures de laboratoire. Certaines sessions auront une charge de cours de 20 crédits. Habituellement, une session compte 15 crédits. La vice-doyenne explique que le programme présente une répartition de crédits qui tient compte des stages et des besoins au niveau de la préparation des cours.
- Dans le formulaire CPR-1, au tableau 2, on note que l'OFG-1 est satisfait à l'aide du cours EDUC1013 *Pensée critique et éducation*. Le Comité note que ce cours ne serait pas équivalent aux cours de l'OFG-1 des autres disciplines. En d'autres mots, pour l'OFG-1, on déroge au principe d'équivalence établi dans les paramètres de la reconfiguration.

Point de vue d'un membre qui termine son mandat

Le Comité souhaite poursuivre sa discussion à la prochaine réunion du Comité des programmes. En raison de la fin de mandat d'un membre, le Comité souhaite obtenir ses observations.

- La présentation du programme a permis de comprendre les particularités du programme et pourquoi l'on doit respecter les paramètres de la *Loi*.
- La société demande que l'on fasse un coup de barre sans tout détruire.
- La condition de maintien de 2,5 est élevée. Les notes sont très élevées à la Faculté des sciences de l'éducation. Risque-t-on un effet pervers?
- Le programme est-il plus difficile maintenant?

La discussion se poursuivra à la prochaine réunion du Comité des programmes (à l'automne).

6. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-150416**

6.1 **(19) Création d'un cours à triple sigles à la FASS (doc. 44/14-15)**

Aucun nouveau document.

6.2 **(20) Création de cours au Département de science politique (doc. 45 et 45A/14-15)**

Le Comité des programmes examine les réponses aux questions posées dans le procès-verbal CPR-150416 au sujet de la création de deux nouveaux cours en science politique. Le Comité est satisfait des réponses et note que la coordination des stages relèvera de la direction du Département de science politique. Les propositions suivantes sont mises aux voix.

6.4 **(26) Modification à la condition d'admission au programme de Baccalauréat en travail social et modification d'une condition particulière au cours TSOC3109 et TSOC3123 (doc. 51 et 51A/14-15)** (suite)

18 mars 2015 : La FASS a recommandé une modification aux conditions d'admission au programme de Baccalauréat en travail social afin que la note d'admission passe de 2,0 à 2,3.

À ce titre, le Comité des programmes souhaite obtenir les motifs qui expliquent ce changement. Le Comité souhaite recevoir l'analyse (le rationnel ou les explications) qui a mené à la proposition de ce changement. Par exemple, le Comité aimerait savoir combien d'étudiantes et d'étudiants ayant une moyenne entre 2,0 et 2,3 éprouvent de la difficulté dans les cours du premier semestre de la 3^e année.

Le 20 avril 2015 : La FASS a recommandé des modifications aux conditions de maintien pour l'accès au stage et le maintien d'une moyenne cumulative d'au moins 2,3.

Le Comité souhaite recevoir les raisons qui motivent l'ensemble de ces changements et les impacts possibles sur les cohortes étudiantes.

Le Comité souhaite inviter la doyenne de la FASS à sa prochaine réunion pour discuter des changements proposés.

Suivi : FASS

6.5 **(27) Modification à la condition d'admission au programme des années préparatoires en travail social (doc. 52/14-15)**

Aucun nouveau document.

6.6 **(30) Formulaire du Comité des programmes**

Aucun nouveau document.

7. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-150317**

7.1 **(18) Modifications aux programmes de biologie (doc. 39/14-15)**

Aucun nouveau document.

8. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-150217**

8.1 **Reconfiguration des programmes en informatique (doc. 36/14-15)**

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-150212

9.1 (18) Propositions d'abolition et de création de cours au Département de traduction et des langues (doc. 34 et 34A/14-15)

Aucun nouveau document.

10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-140910

10.1 (20) Cours non offerts depuis quatre ans et plus (5, 5A à 5G et 5H/14-15)

Aucun nouveau document.

11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-140425

11.1 (5.1) Reconfiguration du programme de la Mineure en développement personnel et social (doc. 36 et 36A/13-14)

Aucun nouveau document.

11.2 (19) Évolution de la banque de cours des objectifs de formation générale des programmes reconfigurés (doc. 37, 37A, 37B et 37C-13-14)

Aucun nouveau document.

11.3 (5.2) Reconfiguration des programmes de Baccalauréat en travail social (doc. 40/13-14)

Aucun nouveau document.

12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-140124

12.1 (15) Modifications au programme de doctorat en sciences de la vie (7/13-14)

Aucun nouveau document.

13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-130927

13.1 (22) Programmes suspendus

Aucun nouveau document.

14. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-130412

14.1 (17) Modification de l'article 28.12 des règlements universitaires des deuxième et troisième cycles portant sur la fraude (doc. 43/12-13)

Aucun nouveau document.

15. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120605

15.1 (12) Sciences : Proposition d'abolition et de maintien de cours (doc. 30/11-12)

Aucun nouveau document.

15.2 (13) Politique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux (doc. 31, 31A et 31B/11-12)

Aucun nouveau document.

16. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-101208

16.1 (21) Lignes directrices concernant l'habilitation à diriger des travaux de recherche aux cycles supérieurs (doc. 15 et 15A/10-11)

Aucun nouveau document.

17. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-090108

17.1 (16) Modifications des programmes de Maîtrise en administration publique, Diplôme d'études supérieures en administration publique et Certificat de deuxième cycle en gestion publique (doc. 10 et 10A/08-09)

Aucun nouveau document.

**18. RENOUVELLEMENT DE LA BANQUE DE COURS OFG – SOCI ET CRIM
(doc. 55/14-15)**

R : 06-CPR-150611

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux banques de cours de formation générale ayant les sigles CRIM et SOCI. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

19. RÉACTIVATION DU COURS ORCO6323 (doc. 56/14-15)Cours ORCO6323

Le président explique que le cours ORCO6323 n'a pas été offert depuis quatre ans et a été aboli en conséquence. Cela étant dit, la Faculté des sciences de l'éducation (FSÉ) souhaite réactiver le cours ORCO6323 *Insertion socioprofessionnelle* afin qu'il figure dans la liste des cours à option du programme de Maîtrise en orientation. Le cours sera offert prochainement.

Cours EDUC6433, EDUC6444, EDUC6451, EDUC6452, EDUC6453, EDUC6454

Le Comité note que la FSÉ souhaite maintenir, dans le Répertoire des cours, six cours EDUC qui sont offerts dans le cadre du *Certificat de deuxième cycle en enseignement aux élèves malentendants* et du *Certificat de deuxième cycle en enseignement en déficience visuelle*. Le Comité note qu'il n'y a pas d'inscriptions dans ces programmes depuis un certain temps. Le Comité souhaite que la FSÉ fasse le suivi avec le ministère afin de savoir si les ententes sont toujours en vigueur.

R : 07-CPR-150611

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte que le cours ORCO6323 Insertion socioprofessionnelle soit réactivé. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

Suivi : FSÉ**20. MODIFICATION AUX EXIGENCES PARTICULIÈRES DE LA SPÉCIALISATION EN HISTOIRE (doc. 57/14-15)**

Le Comité examine l'ajout d'une précision dans les exigences particulières de la spécialisation en histoire. Le Comité comprend les motifs de cette modification. Toutefois au niveau du libellé proposé, le Comité est d'avis que la phrase devrait être accompagnée d'un contexte ou d'une explication. Auparavant, le libellé apparaissait dans les objectifs du programme entouré d'un contexte lié à la rédaction d'un mémoire.

Le Comité souhaite une réécriture en ce sens.

Suivi : FASS

21. AJOUTS À LA BANQUE DE COURS OFG – LING ET LITT (doc. 58/14-15)**R : 08-CPR-150611**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux banques de cours de formation générale des sigles LING et LITT. »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

22. MODIFICATION DE COURS AUX PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT EN INGÉNIERIE (GÉNIE MÉCANIQUE) (doc. 59/14-15)**R : 09-CPR-150611**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux heures des cours suivants : GMEC3230 Mécanique des solides; GMEC4420 Transfert de chaleur; et GMEC4430 Conversion d'énergie. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

23. PROPOSITION D'ABOLITION, DE MODIFICATION ET DE CRÉATION DE COURS AU DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE (doc. 61/14-15)

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

24. SUSPENSION DES ADMISSIONS À LA 2^e CONCENTRATION EN TECHNOLOGIE ET À LA MINEURE EN TECHNOLOGIE (doc. 62/14-15)

Le Comité examine la recommandation pour une suspension des admissions à la deuxième concentration en technologie et à la Mineure en technologie. Le Comité note qu'il n'y a eu aucune inscription à la deuxième concentration ou à la Mineure en technologie depuis au moins 5 ans.

La Faculté d'ingénierie et la Faculté des sciences de l'éducation ont donné leur aval à cette recommandation.

Le Comité est d'accord avec cette recommandation. La proposition suivante est mise aux voix.

24. SUSPENSION DES ADMISSIONS À LA 2^e CONCENTRATION EN TECHNOLOGIE ET À LA MINEURE EN TECHNOLOGIE (doc. 62/14-15) (suite)

R : 10-CPR-150611

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que les admissions à la 2^e concentration en technologie et à la Mineure en technologie soient suspendues pour une période de 24 mois à compter du 1^{er} juillet 2015. »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

25. MODIFICATION AU RÈGLEMENT 8.8 ET NOUVEAU RÈGLEMENT 8.8.1 (doc. 63/14-15)

Le président explique les modifications proposées au règlement 8.8 (Révision de la lettre finale) et les raisons qui motivent la création du règlement 8.8.1 (Révision de la lettre finale en cas de fraude).

Règlement 8.8

Le Comité examine le jeu du règlement 8.8 et considère que l'ajout d'une précision au paragraphe 3 est bien. Il s'agit de préciser que si la décision du *Comité de demande de révision* n'est pas satisfaisante pour l'étudiante ou l'étudiant, la doyenne ou le doyen tranche le débat. Dorénavant, il sera précisé que *la décision de la doyenne ou du doyen doit être circonstanciée*.

Le Comité donne son aval à cette précision.

Règlement 8.8.1

Le président présente la proposition d'un nouveau règlement portant sur la révision de la lettre finale en cas de fraude. La proposition stipule que, dans un cas de fraude pour le *cours en cause*, aucune demande de révision de la note finale ne sera acceptée. Dans le cas de fraude sur une épreuve de contrôle, une demande de révision est possible seulement pour les autres épreuves de contrôle dans le cours en cause.

Le Comité donne son aval à ce nouveau règlement.

R : 11-CPR-150611

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique la modification au règlement universitaire 8.8 – Révision de la lettre finale de cours et l'adoption du règlement universitaire 8.8.1 – Révision de la lettre finale en cas de fraude. »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

26. TRAITEMENT DES DOSSIERS AU COMITÉ DES PROGRAMMES

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

27. AFFAIRES NOUVELLES**27.1 Répertoire des cours de 1^{er} cycle – cours ANGL1000**

La secrétaire générale explique que le cours ANGL1000 a été aboli au cours de l'année dans le cadre des abolitions des cours surannés. Le cours ANGL1000 se divise en 8 cours qui reflètent chacun un certain niveau. L'admission à chaque niveau est établie d'après des examens de classement qui sont administrés par le Département. En fin de compte, le sigle ANGL1000 est un moyen de noter au Répertoire l'exigence d'un cours d'anglais dans tel ou tel programme et non pas un cours en tant que tel.

Le nouveau sigle proposé, soit ANGLXXX, nécessite une programmation plutôt problématique dans le nouveau répertoire des cours. Il est souhaitable que le sigle ANGL1000 soit maintenu, aux fins du Répertoire, étant entendu que le ANGL1000 sera aboli l'année prochaine dans le cadre du lancement des programmes reconfigurés en sciences et en éducation.

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 12-CPR-150611

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes maintienne le sigle ANGL1000 pour le cours Language, Writing and Reading afin de faciliter la préparation du Répertoire des cours 2015 - 1^{er} cycle (pour l'année 2015 seulement). »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

28. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Comité des programmes est à déterminer.

29. CLÔTURE

La séance est levée à 16 h 40.

Contresigné le _____

André Samson, président

Lynne Castonguay, secrétaire générale